ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

avocats

Question écrite n° 16167

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'école des avocats de Toulouse. Celle-ci, qui regroupe dix Barreaux (Pau, Tarbes, Agen, Auch, Albi, Foix, Montauban, Cahors, Castres et Toulouse, soit 2 000 avocats), s'est portée acquéreuse de nouveaux locaux dans Toulouse. Il est en effet fondamental pour la formation et l'exercice professionnel des avocats du sud-ouest que l'école des avocats puisse assurer sa pérennité en devenant propriétaire de ses murs et utilise de nouveaux locaux plus grands et plus fonctionnels. Cette opération, hors travaux à prévoir, va coûter un million cinquante mille euros. Il semble donc primordial que le ministère de la justice, garant de la bonne formation des auxiliaires de justice, lui attribue une subvention. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement prévoit d'aider l'école des avocats de Toulouse à acquérir ses nouveaux locaux et, le cas échéant, selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Moudenc
Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16167
Rubrique : Professions judiciaires et juridiques
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 742
Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)